

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE-SUR-MER
ANNEE 2023

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de l'établissement et d'informer sur sa situation.

I/ LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs (Articles L 2312-1 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu :

- ni lors de la même séance que celle concernant le vote du budget ;
- ni lors d'une séance précédente, le même jour celle du vote du budget (il doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget pour permettre aux élus de prendre connaissance, suffisamment en amont, des éléments utiles au vote).

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. En effet, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune ou l'établissement public administratif portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue ainsi une étape essentielle pour le conseil d'Administration qui doit permettre aux Elus de prendre connaissance des contraintes financières au travers des grandes masses budgétaires prévisionnelles.

Les principaux enjeux de la construction budgétaire 2023 sont présentés dans le document annexé à la présente note.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil d'Administration de prendre acte de la présentation et de la tenue du débat sur les enjeux budgétaires pour l'exercice 2023, dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire prévu par les textes.

II/ L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Après avoir enregistré la contraction la plus marquée de son histoire en temps de paix au printemps 2020 (perte d'activité instantanée d'environ 30 % lors du premier confinement), l'économie française a amorcé un rebond malgré plusieurs périodes de contraintes sanitaires (progression du PIB de + 6,8 % en 2021 après - 7,9 % en 2020).

La France n'est pas seule à avoir connu un tel ressaut, ce qui a généré des tensions fortes dans l'économie mondiale, synonymes de difficultés d'approvisionnement et de hausses des prix (composants, transport maritime, matières premières).

Début 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières, notamment pour les céréales et encore plus pour le gaz, du fait d'anticipations d'une rupture des approvisionnements en provenance de Russie.

Sous l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, ristourne sur les prix de l'essence), l'inflation est restée un peu plus contenue en France (6 % sur un an en janvier 2023 contre 8,5 % en zone euro).

En dépit de la crise sanitaire, le soutien des politiques économiques a permis une grande résilience du marché du travail. En France, le taux de chômage est ressorti à 7,2 % au 4^{ème} trimestre 2022 avec une baisse de 0,2 point sur l'année 2022.

Les salaires ont commencé à accélérer dans le secteur privé, avec une augmentation de 3,5 % en moyenne sur un an au 4^{ème} trimestre 2022, en partie en raison de la revalorisation du Smic.

Après un début d'année marqué par une nouvelle poussée épidémique, le PIB a rebondi au 2^{ème} trimestre, bénéficiant notamment de la reprise du tourisme. L'acquis de croissance (progression du PIB enregistrée en moyenne annuelle) atteint 2,6 % en 2022.

La croissance en 2023 est estimée à 0,3%. L'inflation devrait être entre 6 et 7% en ce début d'année (données banque de France).

III/ L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES

Depuis 2019, le budget du CCAS est composé du :

- budget principal présenté en comptabilité M14, correspondant aux activités du CCAS liées aux services d'accueil, d'accompagnement social, du logement, de la crèche-halte-garderie et des services administratifs.
- budget annexe relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) du CCAS en comptabilité M22, correspondant aux activités de la résidence autonomie La Roseraie et de son restaurant ainsi que le service d'aide à domicile.

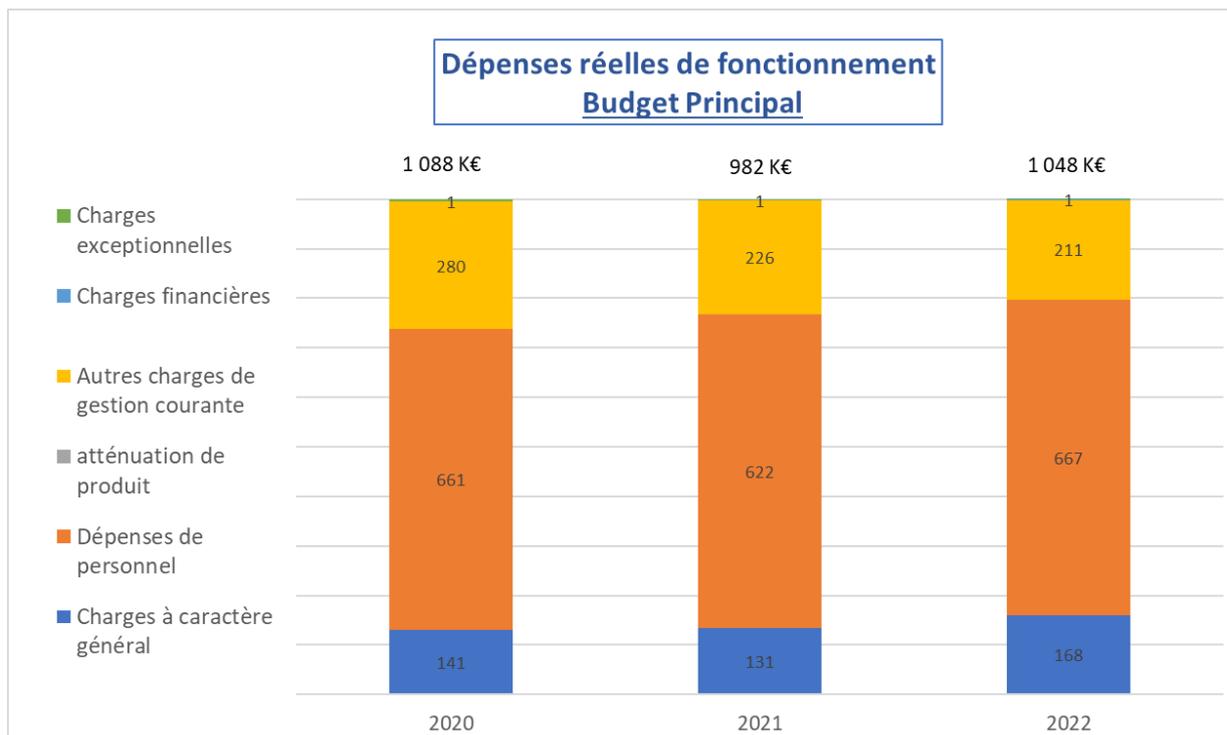
En 2022, la subvention de la Ville pour le CCAS s'est élevée à 928 000 €, 840 000 € versé en subvention initiale puis complétée par une subvention de 88 000 €.

A/ Budget Principal

L'ensemble des dépenses du budget principal a progressé de 10% passant de 999 320,81 € à 1 099 483,23 €. Les opérations d'ordre ont été plus conséquentes avec l'ajout de la cession du véhicule et des dotations aux provisions pour dépréciation des actifs.

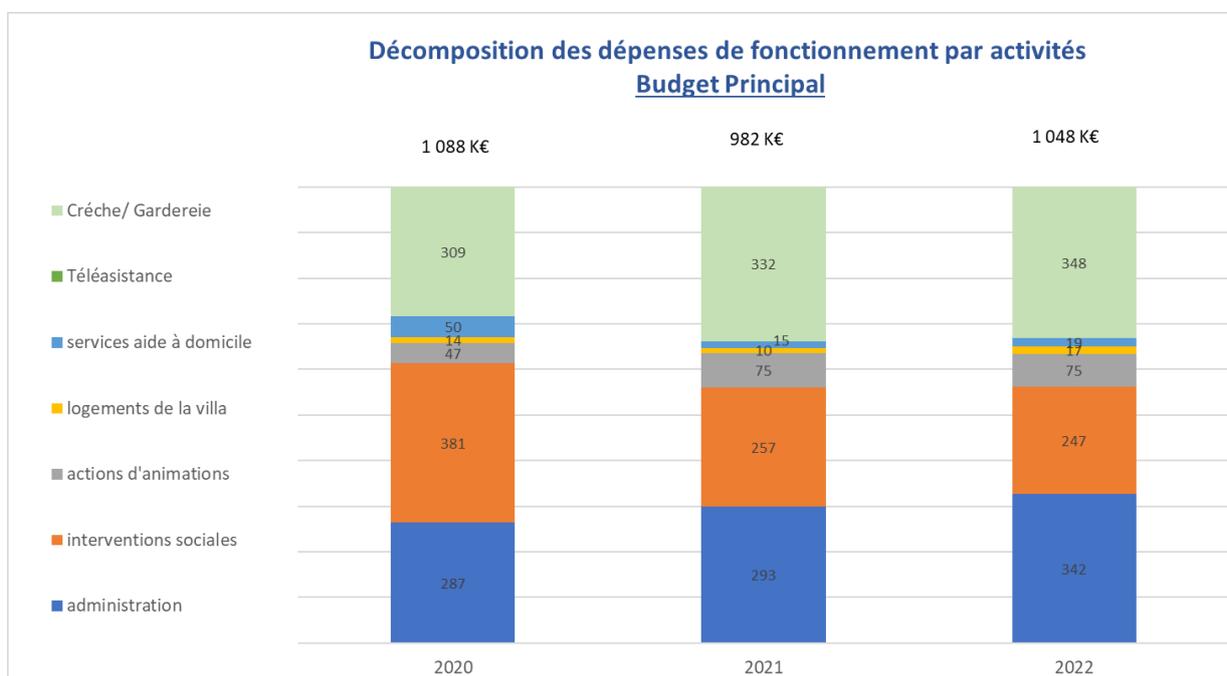
En 2022, les dépenses réelles 2022 sont en augmentation de 6,8% par rapport à 2021. Notamment, les charges à caractère général ont augmenté significativement avec

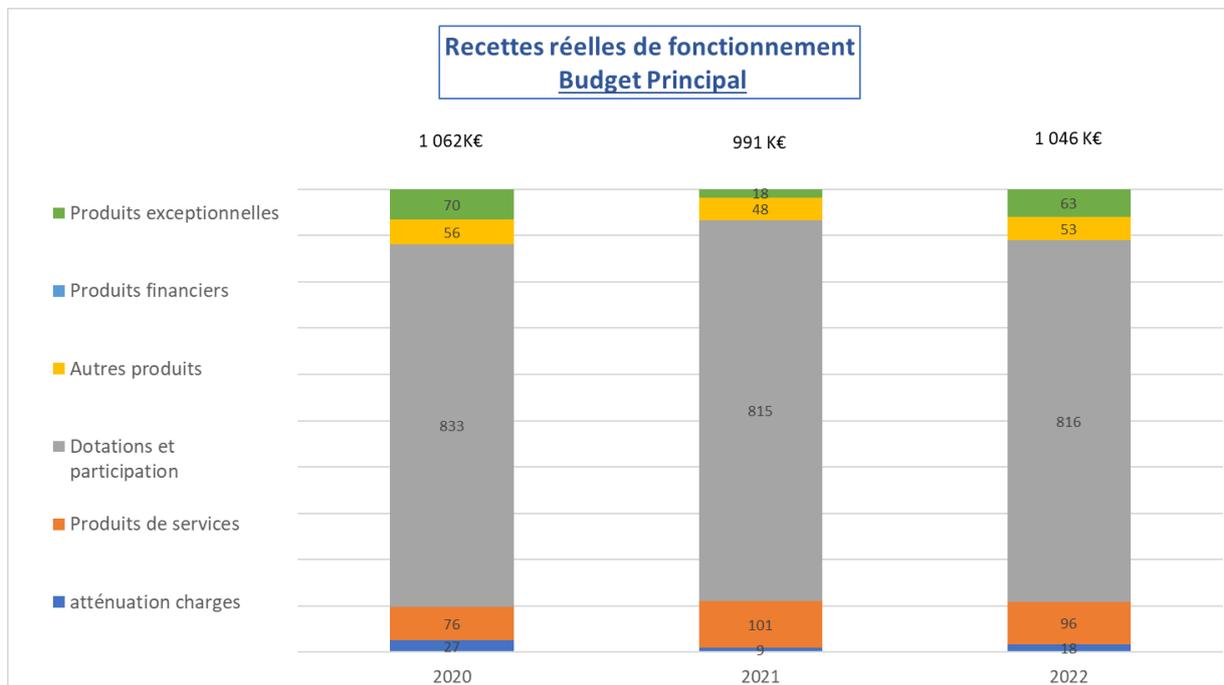
l'augmentation importante des fluides, une inflation conséquente sur nombre de produits et également la réalisation de l'audit financier.



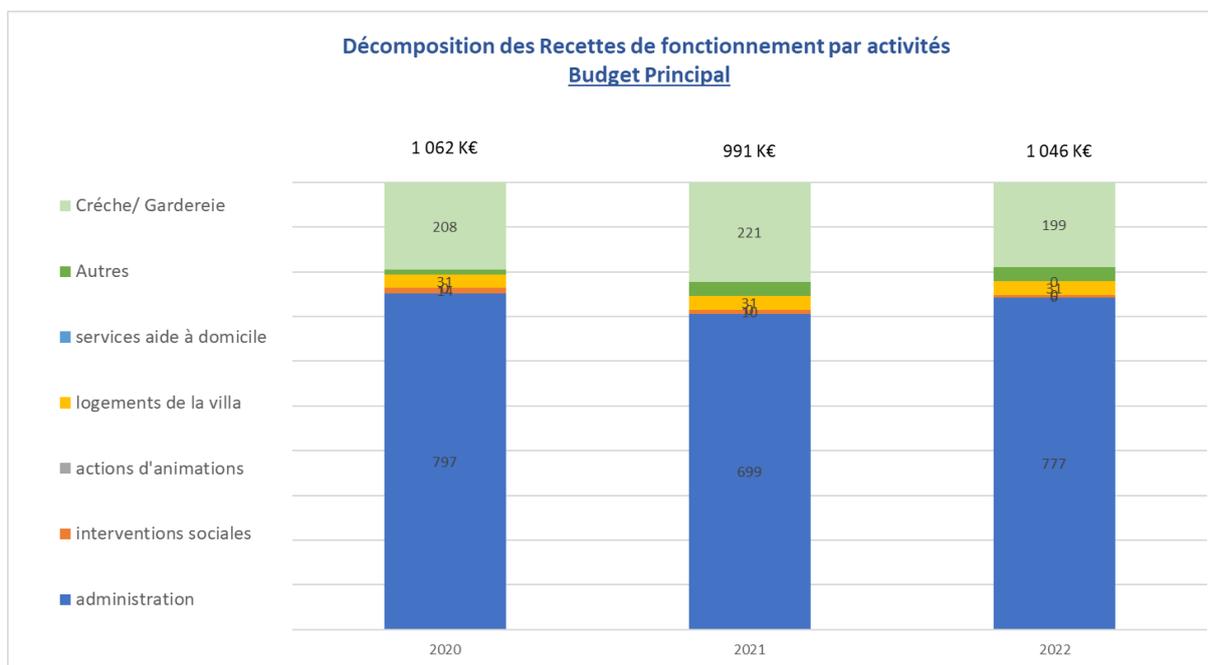
En 2022, les dépenses de personnel sont en augmentation de 7,3% passant à 667 323,59 €. Il y a eu la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1er juillet 2022, qui est la hausse la plus significative, à laquelle il faut ajouter la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, l'alignement du traitement minimum sur le Smic, ou encore la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa).

Les autres charges de gestion courante ont diminué, essentiellement liées à la baisse des subventions versées en 2022, 86 187 € contre près de 103 000 € en 2021, notamment en raison de la fin d'activité de l'association Services Plus. Les aides alimentaires et financières ont été maintenues, voire en légère baisse en fonction du contexte des demandes, du marché du travail et de l'accompagnement social poursuivi.





Les recettes réelles du budget principal ont progressé de 5,6% en 2022 par rapport en 2021 (4,4% pour l'ensemble des recettes passant de 1 066 736,63 € à 1 113 803,05 €). Ce sont essentiellement les recettes liées aux produits exceptionnelles qui ont augmenté. En 2022, il y a eu des régularisations de versement de produits (cession d'immobilisation, produits exceptionnelles divers : chèque déjeuner 2021 - aide Covid19 – mise à disposition d'un agent du 01/07/20 au 31/12/20...).

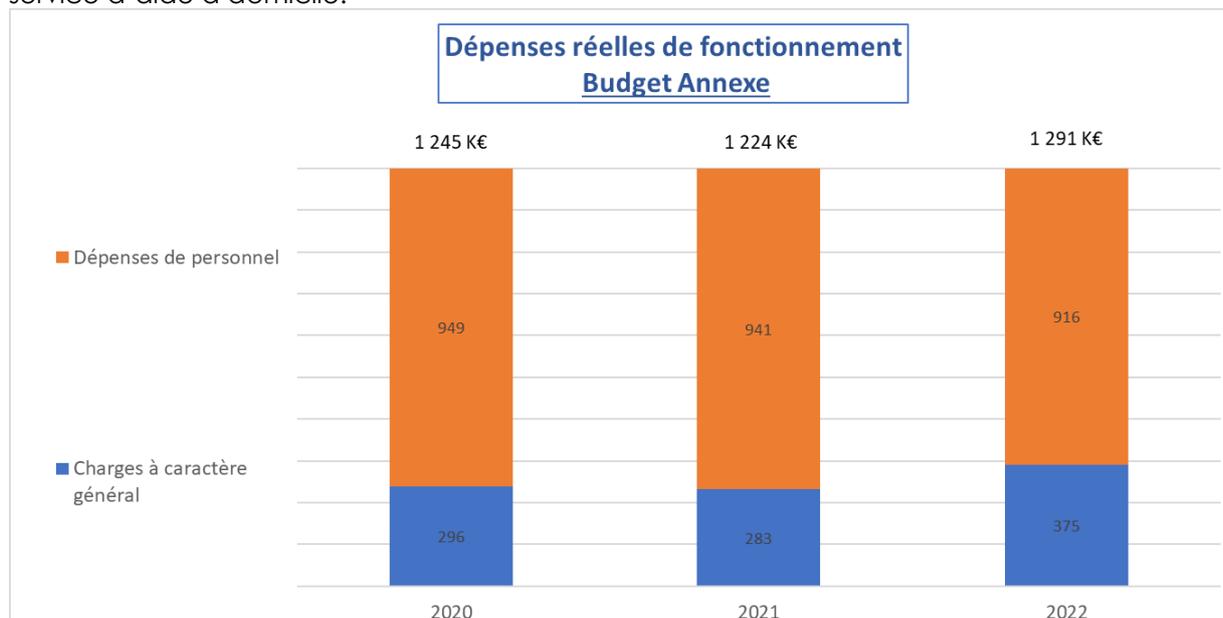


Les recettes réelles de fonctionnement concernent essentiellement l'administration puisque la recette la plus conséquente est le versement de la subvention de la ville, 675 000 € en 2022 dont 18 000 € affectés pour l'audit financier.

Les dépenses d'investissement en 2022 ont été très réduites sur le budget principal (15 890 €) et concernent essentiellement les prêts sociaux réalisés et la régularisation du complément d'achat pour le logiciel de la crèche. Les recettes sont composées du remboursement des prêts sociaux, du report d'excédent, de la cession du véhicule (Zoé) et des amortissements de l'année pour 86 227 €.

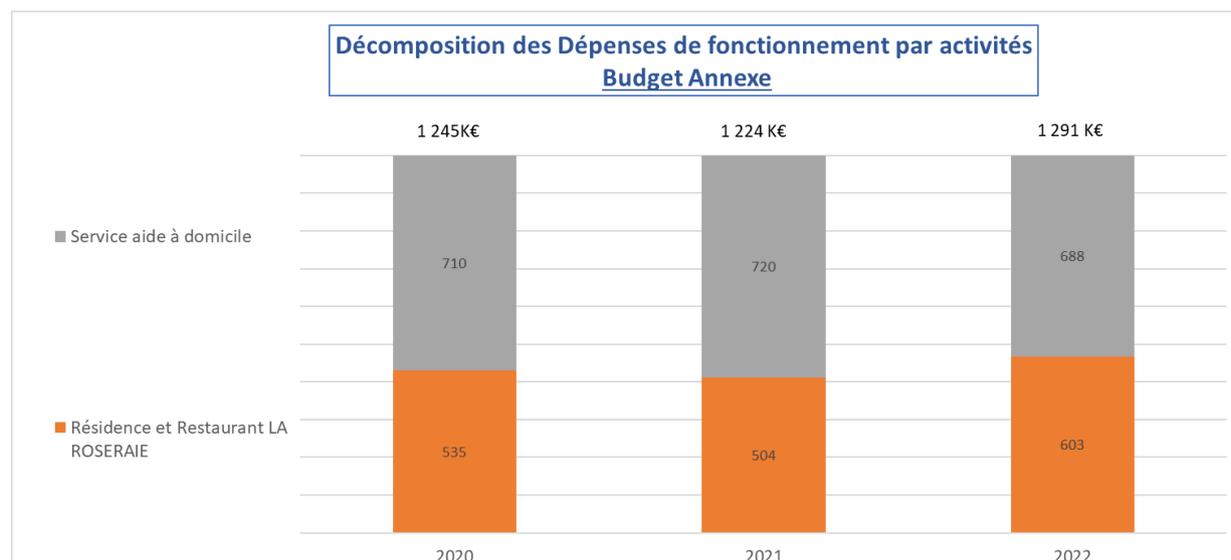
B/ Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à domicile

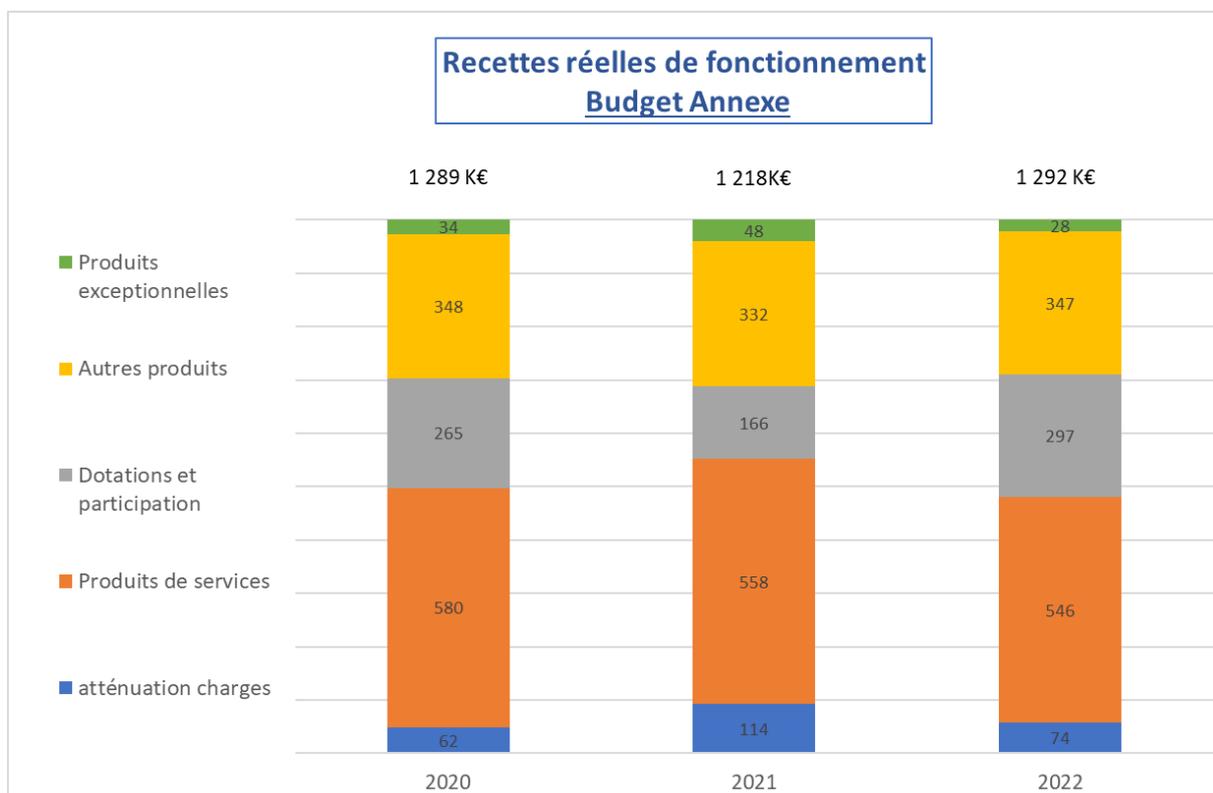
En 2022, l'ensemble des dépenses du budget annexe a progressé de 6,4 % passant de 1 231 063,30 € à 1 309 882,39 €. Les opérations d'ordre ont été plus conséquentes avec l'ajout des dotations aux provisions pour dépréciation des actifs. Les dépenses réelles 2022 (dépenses de fonctionnement et de personnel) sont en augmentation de 5,5 % par rapport à 2021. Les dépenses de personnel représentent plus de 70 % du budget et encore plus sur le service d'aide à domicile.



Les charges à caractère général ont fortement augmenté en 2022 passant de 283 000 € à 375 000 € au global, soit 32% de hausse. Les charges de chauffage de la résidence ont plus que doublé passant de 34 431 € à 82 529 €. Ces dépenses ont été quelque peu amorties avec les 17 659 € versés en recettes dans le cadre du bouclier tarifaire. L'augmentation des coûts des denrées est également significative pour le restaurant avec une hausse d'environ 10% en neutralisant les effets liés au nombre de repas produits. Ces points expliquent l'augmentation des coûts de fonctionnement de la résidence, restaurant y compris.

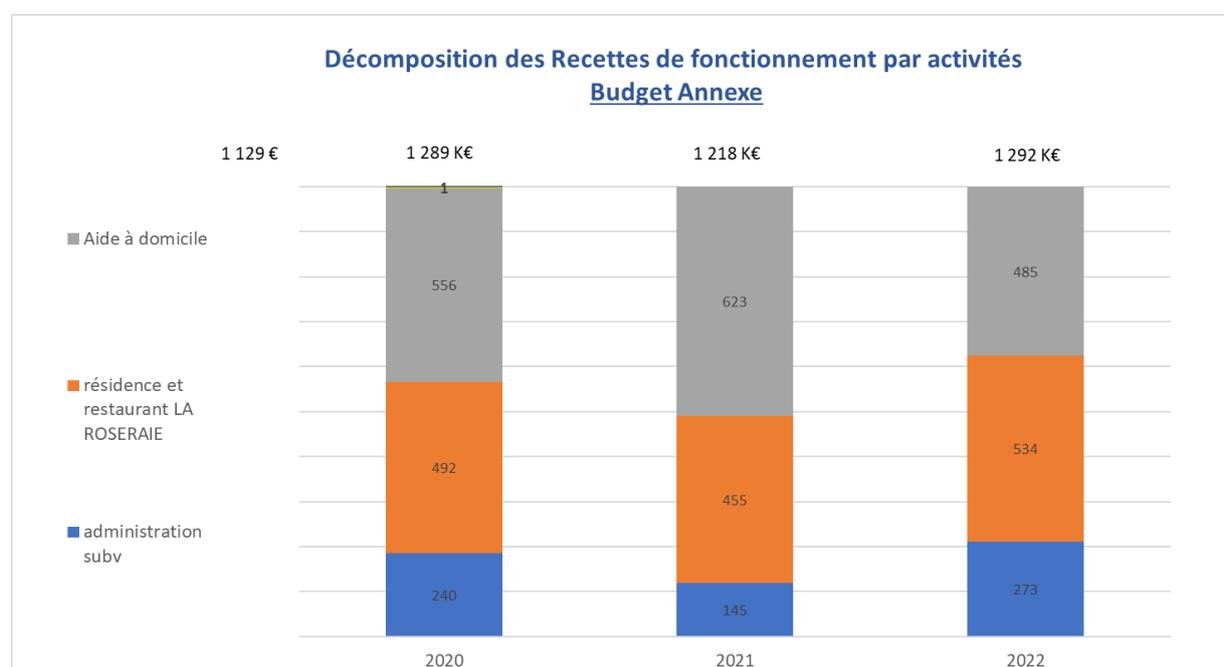
En 2022, les dépenses de personnel baissent de 2,5% malgré la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1er juillet 2022, qui est la hausse la plus significative à laquelle il faut ajouter la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, l'alignement du traitement minimum sur le Smic, ou encore la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat. En 2022, l'activité du service d'aide à domicile a quelque peu baissé de 800 h, ce qui explique aussi cette baisse tout comme la réduction partielle du temps de travail global au restaurant avec une ouverture du lundi au vendredi au lieu du lundi au samedi. Le service du week-end a été maintenu avec le portage de repas.





Les recettes réelles du budget annexe ont progressé de 6,1 % en 2022 par rapport à 2021 (5 % pour l'ensemble des recettes passant de 1 251 294,88 € à 1 313 271,62 €). Les produits de service ont quelque peu diminué (12 000 €), notamment au service d'aide à domicile. Les produits liés aux redevances de la résidence ont progressé avec un meilleur taux d'occupation des logements (94 % en 2022) par rapport à la période COVID 19 (93 % en 2020) et post COVID 19 (90% en 2021).

Pour compenser la hausse des charges en 2022 (charges de chauffage, coût des produits alimentaires...), la Ville a subventionné plus conséquemment ce budget et un versement de complément de subvention Ville a été réalisé en décembre 2022 (88 000 € dont 63 000 € pour le budget annexe). Le montant de la subvention Ville en 2022 sur ce budget s'élève à 253 000 €.



Les dépenses d'investissement en 2022 ont été également limitées sur le budget annexe en raison des contraintes financières du budget de fonctionnement. Les dépenses s'élèvent à 24 631,08 € et sont réparties entre les cautions, des achats pour la résidence (porte automatique, ordinateur) et le restaurant (four). Les recettes pour un montant de 57 287,77 € sont composées du report d'excédent, des amortissements et des dépréciations des comptes de redevables.

IV LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

A/ Budget Principal

1. Section de fonctionnement

En 2023, le CCAS ne gère plus l'activité du Multi-accueil « La Récré » car cette structure est dorénavant rattachée à la direction municipale du temps de l'enfant qui regroupe les services de la petite enfance (multi-accueil) et de l'enfance (affaires scolaires et centre de loisirs).

Conséquemment, le budget principal sera en baisse significative, il sera proposé pour un montant de 720 930 € environ. En neutralisant les charges de la Récré, **les dépenses** sont en baisse de 4,1 % par rapport au budget 2022 hors Récré.

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS M 14							
ART.	LIBELLES DEPENSES	ANNEE 2022	CA 2022 estimé	Dépenses Récré 2022	CA 2022 estimé (hors Récré)	BP 2023 proposé	Commentaires
		B.P + DM					
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	169 000,00 €	167 715,32 €	49 989,81 €	117 725,51 €	124 900,00 €	Charges estimées en neutralisant les dépenses de la récré suite au rattachement de l'établissement à la direction du temps de l'enfant et en intégrant le service mobilité / Hausse des fluides :15%
	60 - ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	51 000,00 €	51 625,65 €	40 448,43 €	11 177,22 €	17 200,00 €	
	61 - SERVICES EXTERIEURS	42 200,00 €	35 376,79 €	9 092,18 €	26 284,61 €	29 800,00 €	
	62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 900,00 €	70 271,88 €	449,20 €	69 822,68 €	67 300,00 €	
	635 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT ASSIMILES	14 900,00 €	10 441,00 €	- €	10 441,00 €	10 600,00 €	
	012 - CHARGES DE PERSONNEL	672 000,00 €	667 323,59 €	297 400,63 €	369 922,96 €	398 500,00 €	dépenses de persl +2% + serv mobilité
	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	216 400,00 €	210 671,80 €	- €	210 671,80 €	157 000,00 €	Maintien des aides 2022 + 7% Baisse des subventions (pas de subv Place Nette, Serv + et Be Happy)
	66 - CHARGES FINANCIERES	1 000,00 €	862,89 €	- €	862,89 €	1 500,00 €	
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	1 383,49 €	118,76 €	1 264,73 €	2 400,00 €	
	68 - dotation aux amortissements et aux provisions	14 600,00 €	14 595,48 €	- €	14 595,48 €	14 700,00 €	
	042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	25 000,00 €	36 930,66 €	- €	36 930,66 €	21 930,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES	1 100 000,00 €	1 099 483,23 €	347 509,20 €	751 974,03 €	720 930,00 €	réalisé 2022 - 4,1%

Les charges à caractère général sont estimées en prenant en compte le taux estimé de l'inflation (7 % en 2023). Des honoraires sont provisionnés pour mettre en place l'analyse des besoins sociaux, ils sont toutefois inférieurs à ceux de l'audit financier en 2022. Il est planifié également un montant de 39 500 € pour les chèques cadeaux de Noël aux Aînés, le voyage des Aînés et quelques manifestations pour nos séniors trouvillais. Des charges de carburant et d'entretien de véhicule sont fixées pour un montant de 5 900 € afin de mettre en place un service mobilité pour nos séniors géré par le CCAS suite à l'arrêt des fonctions de l'association MA-RS « Be happy ». Le véhicule sera mis à disposition par la Ville.

Les charges de personnel prennent en compte la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents. Elles sont estimées désormais à 398 500 € en tenant compte des effectifs de l'année 2023 et en finançant un poste de chauffeur sur 8 mois et un contrat d'apprenti sur la même période pour aider à la gestion de ce nouveau service mobilité, soit

31 000 € pour ce nouveau service. Au total, la somme de 36 900 € est budgétée sur 9 mois de l'année 2022, pour la mise en place du service mobilité en interne et en tenant compte des ressources internes déjà existantes (agent d'accueil pour la régie et aide à la planification...)

Les dépenses liées aux secours financiers seront fixées au niveau des dépenses réelles 2022 avec une augmentation de l'ordre de 7% : l'ensemble des aides seront budgétées pour un montant total de 110 000 € (100 244 € réalisés en 2022). Le CCAS de Trouville sur Mer gardera une politique d'aide facultative conséquente.

Les dépenses liées aux subventions aux associations du secteur social sont estimées à 35 000 € en l'absence de subvention à verser pour les associations ayant arrêté dernièrement leur activité (Services Plus, Place Nette et Be Happy). Pour mémoire, 61 200 € ont été versés en 2022 à ces associations (Place Nette, 9000 €, Be Happy, 23 200 € et Services Plus, 29 000 €).

Les recettes du budget principal seront planifiées pour un montant de 720 930 € au même niveau que les dépenses.

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS M 14							
ART.	LIBELLES	ANNEE 2022	CA 2022 estimé	Recettes Récré 2022	CA 2022 estimé (hors Récré)	BP 2023 proposé	Commentaires
	RECETTES	B.P + DM					
	013 - ATTENUATION DE CHARGES	13 584,18 €	18 302,78 €	4 937,83 €	13 364,95 €	7 000,00 €	
	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	105 000,00 €	95 854,30 €	49 217,18 €	46 637,12 €	57 000,00 €	
	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	816 000,00 €	816 177,11 €	137 159,34 €	679 017,77 €	558 400,00 €	subvention Ville 2023 255000 € sur BA et 555000 € sur BP
	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	49 000,00 €	52 619,19 €	- €	52 619,19 €	46 500,00 €	3 locataires à la Villa
	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 000,00 €	63 433,85 €	7 478,37 €	55 955,18 €	23 114,70 €	
	78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- €	- €	- €	- €	14 595,48 €	
	002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	67 415,82 €	67 415,82 €	- €	67 415,82 €	14 319,82 €	
	TOTAL DES RECETTES	1 100 000,00 €	1 113 803,05 €	198 792,72 €	915 010,03 €	720 930,00 €	

Environ 7 000 € concernent les atténuations de charge relatives au personnel. Les produits de service sont estimés à 57 000 € avec la mise à disposition d'un agent au cimetière, les remboursements de frais par le budget annexe et les charges locatives des locataires de la Villa ainsi que les recettes liées aux animations et au service mobilité (5 000 €). Les trajets de déplacements seront facturés sur la base de 2 €.

La subvention de fonctionnement à demander à la commune de Trouville sur Mer s'élève donc, pour 2023, à 810 000 €. Pour mémoire, le budget de la commune étant voté en fin d'année, le conseil municipal avait voté le 15 décembre 2022, une subvention de 690.000 euros pour le CCAS à la suite du transfert de la Récré du CCAS au budget de la ville. Ainsi, afin d'assurer la continuité de service et le bon fonctionnement du CCAS, il est demandé à la commune une subvention complémentaire de 120 000 €. L'essentiel de la subvention sera affecté sur le budget principal (555 000 €) et l'autre partie sur le budget annexe (255 000 €). Le Département versera 3 400 € pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA suivis par le CCAS.

Le chapitre des autres produits de gestion courante est estimé à 46 500 € correspondant aux recettes des loyers des logements des Aubets et de la Villa.

Le chapitre des produits exceptionnels regroupera les dons, notamment celui versé habituellement par le casino dans le cadre de ses obligations et les recettes exceptionnelles, soit un peu plus de 23 100 €.

2. Section d'investissement

Le montant des recettes d'investissement est estimé à 113 266,36 €. Ces recettes seront générées par le report de l'excédent d'investissement (plus de 70 000 €), les recettes des prêts qui seront engagés en dépenses et les amortissements de l'année.

Conséquemment et afin d'équilibrer la section, le montant des dépenses sera fixé au même montant avec 15 000 € au chapitre des immobilisations incorporelles, 57 266,36 € au chapitre des immobilisations corporelles, 20 000 € au chapitre 23 – bâtiments et 20 000 € pour les prêts. Sur le budget principal, il n'y a pas d'achat direct planifié dans l'immédiat.

B/ Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à domicile »

1. Section de fonctionnement

Il est proposé un budget de fonctionnement estimé pour un montant d'environ 1 357 149 €, en hausse de 3,6 % par rapport à 2022 correspondant aux activités de la résidence autonomie et celles du service d'aide à domicile. Les dépenses du restaurant sont planifiées sur le premier trimestre 2023. Comme cela a été annoncé lors du dernier conseil d'administration, il est prévu d'arrêter l'activité de production du restaurant le 31 mars 2023 et de solliciter une société pour la prestation de portage de repas et la résidence sénior Villa Médicis pour accueillir les résidents lors du déjeuner.

Les deux services délivrent des prestations finançant en grande partie **les dépenses** et s'équilibrent avec un complément de subvention.

BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE ET RESIDENCE AUTONOMIE - CCAS DE TROUVILLE-SUR-MER								
ART.	LIBELLES	ANNEE 2022	CA 2022 estimé	Dépenses Restaurant 2022	Dépenses Résidence 2022	Dépenses Aide à Domicile 2022	ANNEE 2023 BP proposé	Commentaires
		B.P + DM						
	DEPENSES							
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	247 500,00 €	244 656,77 €	103 173,02 €	120 520,40 €	17 954,56 €	321 550,00 €	Fonctionnement du restaurant sur 3 mois, de la résidence et du service d'aide à domicile
	60 - ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	199 500,00 €	202 700,43 €	94 307,71 €	105 334,82 €	2 500,11 €	143 550,00 €	estimation du chauffage de la résidence par la CRAM
	61 - SERVICES EXTERIEURS	23 000,00 €	22 634,73 €	8 155,50 €	14 479,23 €	- €	152 500,00 €	prestations : portage 9600 repas x10,7 €= 97584
	62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	25 000,00 €	19 321,61 €	709,81 €	706,35 €	15 454,45 €	25 500,00 €	repas Villa Médicis 2880 x 13 €=37440 €
	012 - CHARGES DE PERSONNEL	945 000,00 €	916 328,69 €	190 660,73 €	71 817,11 €	653 850,85 €	882 500,00 €	Dépenses 2022 - 5 postes ETP + C.TI 2023 + C.TI 2022
	016 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	154 631,28 €	148 896,93 €	5 536,28 €	108 522,16 €	22 652,04 €	153 099,23 €	
	TOTAL DES DEPENSES	1 347 131,28 €	1 309 882,39 €	299 370,03 €	300 859,67 €	694 457,45 €	1 357 149,23 €	Réalisé 2022 +3,6 %

Les charges à caractère général sont estimées pour un montant de 321 500 €. Cette importante hausse (+31%) est consécutive à la prévision d'achats de prestations de portage de repas et de déjeuners à la Villa Médicis puisque désormais à compter du 1^{er} avril 2023, ces prestations seront achetées et non produites sur place. Le coût estimé est de 135 000 €. Par ailleurs, les dépenses d'alimentation sont estimées à, à peine un quart des dépenses 2022 puisque le cuisinier utilise le stock restant.

Les charges à caractère général sont évaluées avec une hausse de 7% par rapport aux achats nécessaires et 15 % sur les fluides, y compris les charges de chauffage de la résidence, évaluées à 95 000 € ; pour mémoire cette dépense représentait à peine 35 000 € en 2021 et 82 529 € en 2022. Seront inclus, dans ce chapitre, les remboursements de frais sur le budget principal pour 9 000 €.

Les dépenses de personnel de l'année 2023 estimées à 882 500 € seront en baisse de 3,7% par rapport au CA réalisé en 2022. Sont pris en compte différents mouvements de personnel du service aide à domicile et du restaurant. Au total, cela représente l'équivalence de 5 postes qui ne seront plus comptabilisés sur ce budget et seront affectés à d'autres missions. Concernant les personnels du restaurant, 4 agents sont sur des postes permanents : un agent sera muté à la Ville, 2 seront réaffectés sur des missions au CCAS et un agent est en longue maladie.

Sont planifiés en 2023, les coûts liés au nouveau complément de traitement indiciaire (CTI) versé désormais à tous les salariés aide à domicile de la fonction publique. Le coût chargé par mois est de 339 € par agent à temps plein et par mois, ce qui représente environ un peu plus de 183 € net par agent par mois. Le financement du CTI concerne l'année 2023 et également la période entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 décembre 2022. La part versée pour l'année 2022 fera l'objet d'un remboursement par le Département.

Les dépenses afférentes à la structure (travaux d'entretien, maintenance, assurances, taxes foncières, amortissements mais aussi groupes d'analyse des pratiques professionnelles pour les personnels...) seront prévues en hausse de 3% pour un montant de 153 099 €.

Les recettes sont estimées à 1 357 149 € pour un montant équivalent aux dépenses et sont présentées de la façon suivante :

BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE ET RESIDENCE AUTONOMIE - CCAS DE TROUVILLE-SUR-MER								
ART.	LIBELLES RECETTES	ANNEE 2022 B.P + DM	CA 2022 estimé	Recettes Restaurant 2022	Recettes Résidence 2022	Recettes Aide à Domicile 2022	ANNEE 2023 BP proposé	
	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	20 231,28 €	20 231,28 €				3 389,23 €	
	018 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITAT	1 325 900,00 €	1 265 263,86 €	264 705,65 €	371 821,82 €	628 741,89 €	1 295 086,91 €	remboursement de 2 congés longue maladie et reliquat URSSAF
	Atténuation de charges	87 400,00 €	75 039,31 €	27 551,95 €	805,00 €	46 682,36 €	60 000,00 €	
706	Prestations de service	606 500,00 €	546 218,00 €	117 153,70 €	3 925,76 €	425 331,32 €	582 560,00 €	
7483	Forfait autonomie des résidences autonomie	19 000,00 €	20 053,85 €		20 053,85 €		20 226,91 €	subvention Ville 2023 19000 €
7488	Autres subventions d'exploitation	273 000,00 €	276 918,00 €	120 000,00 €		156 918,00 €	262 300,00 €	sur BA et 500000 € sur BP
7588	Autres produits divers de gestion courante (loye	340 000,00 €	347 034,70 €		347 031,71 €	2,99 €	370 000,00 €	tx d'occupation 97%
	019 - PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSA	1 000,00 €	27 770,98 €	75,00 €	17 659,43 €	10 036,55 €	58 673,09 €	
778	Produits exceptionnels	1 000,00 €	27 770,98 €	75,00 €	17 659,43 €	10 036,55 €	45 400,00 €	Versement du Département financement CTI 2022 +
78174	reprises sur dépréciations						13 273,09 €	bouclier tarifaire
	TOTAL DES RECETTES	1 347 131,28 €	1 313 266,12 €	264 780,65 €	389 481,25 €	638 778,44 €	1 357 149,23 €	

Le chapitre des produits relatifs à l'exploitation est estimé à 1 295 086 €. Cela regroupera :

- les atténuations de charges, 60 000 €,
- les prestations du service d'aide à domicile estimées à 19 500 heures et pour un montant de 460 000 €,
- les prestations du restaurant de la Roseraie puis celles de la Villa Médicis ainsi que celles du portage de repas pour un montant de 118 500 € correspondant à 12 500 repas,
- le forfait autonomie pour l'animation de la résidence, 20 000 €,
- les redevances des logements de la résidence autonomie pour 370 000 €,
- la part de subvention de la Ville, affectée à ce budget pour l'équilibrer, soit 255 000 €
- et une subvention sollicitée auprès de la conférence des financeurs du Département à hauteur de 7300 € pour des actions de prévention envers les séniors.

Le chapitre des produits financiers est estimé à 58 673 € avec le versement par le Département de la compensation du CTI financé en 2022 pour les agents aide à domicile, 7 000 € au titre du bouclier tarifaire pour les consommations d'énergie à la résidence et la reprise sur dépréciations des actifs circulants effectuée en dépenses en 2022.

2. Section d'investissement :

Il est proposé un budget d'investissement estimé pour un montant de 63 725 € de **dépenses**.

7 000 € seront engagés au titre des cautions des logements de la résidence, susceptibles d'être rendus. L'opération d'ordre budgétaire reprend également les dépenses 2022 sur la dépréciation des actifs circulants (13 273,09 €)

Le solde concernera les immobilisations incorporelles. Afin d'améliorer l'accueil et l'entrée de la résidence, il est proposé de changer le mobilier du salon (10 fauteuils, 1 table basse et 2 tabourets avec dossier pour un montant de 4008,35 €), l'aménagement d'une seconde porte automatique (7848 €). Il est nécessaire aussi d'acheter un lave-linge (467,50 €) et un sèche-

linge (435,70€) professionnels, communs pour l'ensemble des résidents. Il est prévu également une réserve pour changer certains équipements des logements lorsque besoin (meubles évier, WC, lavabo...)

Pour le service d'aide à domicile, il est proposé de changer une moitié des portables des professionnels (1845 € pour 10 téléphones avec installation du logiciel), devenus obsolètes et d'acheter 1 ordinateur portable (700 €).

Les recettes sont estimées à 63 725 € pour un montant équivalent aux dépenses et se composeront de 7 000 € de cautions, le résultat d'investissement reporté pour 32 656 €, les amortissements et l'opération d'ordre budgétaire sur la dépréciation des actifs circulants estimée en 2023.